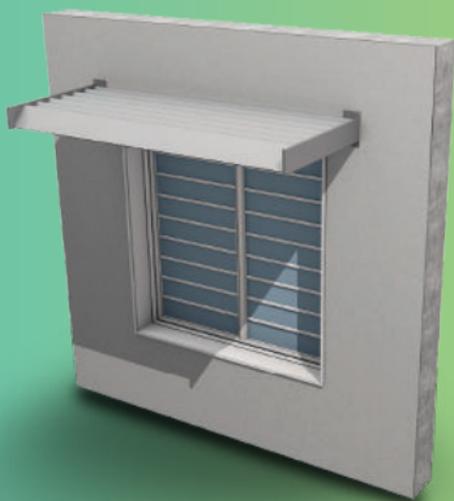


PARE-SOLEIL HORIZONTALS, EN CLIMAT TROPICAL



-  GUADELOUPE
-  MARTINIQUE
-  GUYANE FRANÇAISE
-  RÉUNION
-  **MAYOTTE**

JANVIER 2025



OMBREE

Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments
Résilients et Économes en Énergie

POURQUOI UN CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE ?

Dans un contexte d'évolution des pratiques et de mise en œuvre de systèmes de plus en plus exigeants, le développement d'outils d'autocontrôle et d'aide à la réception des travaux est essentiel pour accompagner les acteurs vers de la qualité et une meilleure gestion des interfaces avec les autres intervenants, y compris le maître d'ouvrage.

Plus globalement, le développement des pratiques d'autocontrôle favorisera l'atteinte des performances recherchées lors des opérations de construction et de rénovation, en valorisant la pratique des professionnels.

COMMENT FONCTIONNE CE CALEPIN ?

- 1 Description du point à vérifier
- 2 Illustration d'explication
- 3 Points de vigilance
- 4 Répercussion de la non conformité
- 5 Phase de chantier concernée
- 6 Tests et modalités

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAL

1 DIMENSIONNEMENT AU SUD

Mode de contrôle : Mesure

Sur la façade du pare-soleil, mesure à 0,7 m de la partie supérieure.

2

3 POINTS DE VIGILANCE

Prévoir des points de vigilance : en complément améliorer conseil : la protection solaire.

6 CAS DE NON CONFORMITÉ : Impact principal du défaut

4

CONCEPTION | PHASE 1 | CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE

Un programme à destination des professionnels ultramarins.

OMBREE un programme dédié aux professionnels de la construction financé par les CEE (Certificat d'Économie d'Énergie). Il a pour but de participer à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments ultramarins. Retrouvez tout les documents et vidéos relatifs à vos métiers dans la bibliothèque PERGOLA www.batiments-outremer.fr/pergola

PÉRIMÈTRE D'UTILISATION

Ce calepin et sa fiche d'autocontrôle sont à utiliser dans le cas d'espaces collectifs utilisant plusieurs appareils, généralement dans les bâtiments tertiaires :

- salles de cours, de réunion, de restauration, bureaux en open space, ...



FICHE D'AUTOCONTRÔLE
RELEVÉ DE LA QUALITÉ DE LA CONCEPTION

✓ conforme X non-conforme

CONCEPTION

- 1** L'espace est compatible avec le BAP de gamme industrielle.
- 2** Le diamètre des pales de supérieur à 2,00 m.
- 3** Selon la taille choisie des accessoires adaptés, un permis de travail spécifique permet de travailler occupés.
- 4** Une étude spécifique sur les appareils de ventilation est réalisée et les performances acoustiques et énergétiques sont prises en compte.
- 5** L'efficacité énergétique de l'installation est supérieure à 500 m³/h par m² d'air généré, quelle que soit la rotation.

CONTRÔLE DES APPAREILS

- 1** Les pales des appareils sont en bon état et disposent d'un entretien spécifique.
- 2** Une note de calcul justifie le dimensionnement des appareils, dans les conditions de travail.

Commentaires

Point N° :

Fiche d'autocontrôle synthétique détachable à remplir sur chantier.

Identification de l'entreprise, du chantier et de l'intervenant.

Points détaillés et développés dans le calepin.

Commentaires

CONCEPTION



PHASE 1 ● ○ ○ ○ ○



CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAL

1 DIMENSIONNEMENT AU SUD

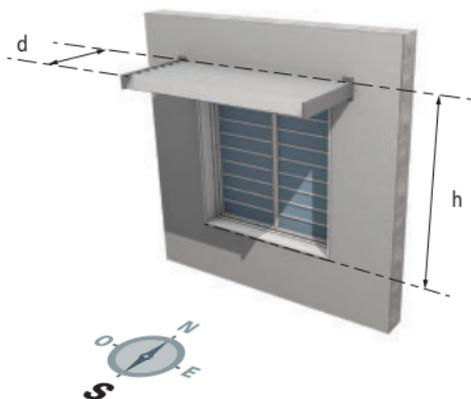
Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur plans



POINTS DE VIGILANCE

Prévoir des pare-soleil latéraux en complément améliore considérablement la protection solaire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



2 DIMENSIONNEMENT AU NORD

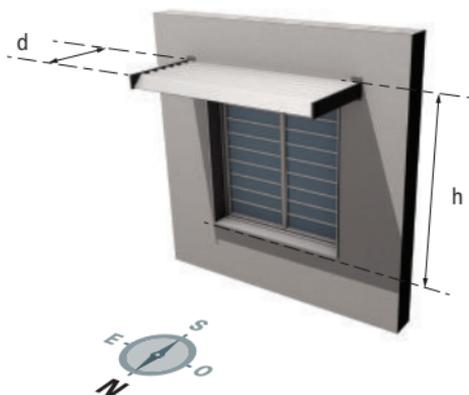
Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,5.

Mode de
contrôle :



Mesure

Contrôle sur plans



POINTS DE
VIGILANCE

Prévoir des pare-soleil latéraux en complément améliore considérablement la protection solaire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAL

3 DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST

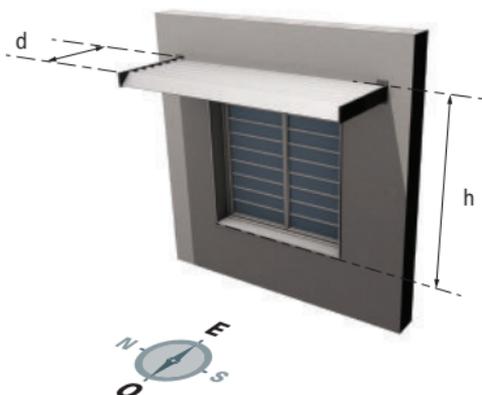
Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur plans



POINTS DE VIGILANCE

Pour ces orientations, les protections situées dans le plan de la fenêtre (brise-soleil, volet,...) sont plus efficaces que les pare-soleil horizontaux.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

4 DIMENSIONNEMENT

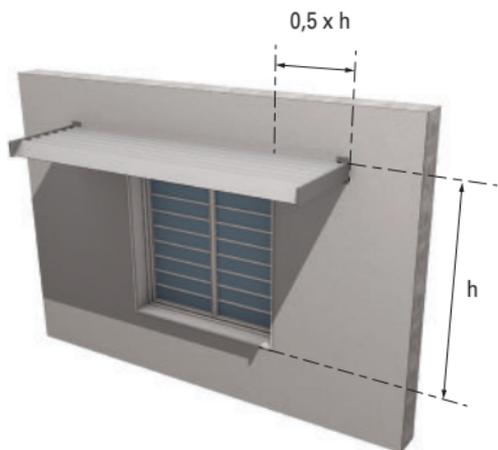
Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur plans



POINTS DE VIGILANCE

Ce point de contrôle ne s'applique pas en cas de présence de pare-soleil latéraux.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTALAUX

5 IMPLANTATION

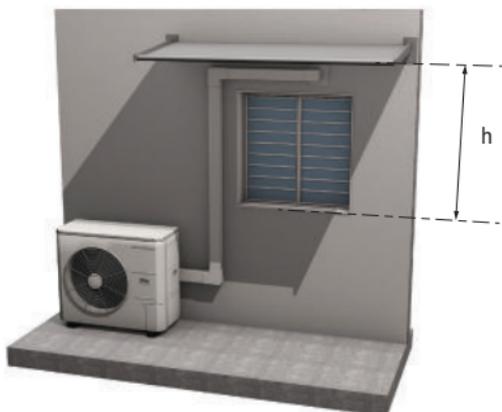
La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur note de calcul



POINTS DE VIGILANCE

Un élément non anticipé en phase conception peut nécessiter de refaire tout le dimensionnement en phase travaux.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

MAJEURE mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



6 COULEUR

Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.

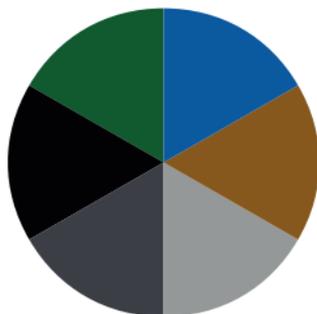
Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur fiche technique

Teintes sombres à éviter :



POINTS DE VIGILANCE

Eviter à tout prix les teintes sombres (noir, gris foncé, marron, bleu foncé, vert foncé).

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTALAUX

7 DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.

Mode de
contrôle :



Mesure

Contrôle sur note
de calcul



Effort lié au vent



POINTS DE
VIGILANCE

Privilégier les suspentes en tubes pour résister aux efforts de compression.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



8

DIMENSIONNEMENT
PAR RAPPORT
AU SÉISME

Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

Mode de
contrôle :



Mesure

Contrôle sur note
de calcul



POINTS DE
VIGILANCE

Les pare-soleil rentrent dans le domaine d'application du guide de dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAL

9 VARIATIONS DIMENSIONNELLES

Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur note de calcul

Exemple de fixation avec trou oblong



POINTS DE VIGILANCE

Pour les pare-soleil de grandes dimensions, il est préférable de répartir les déformations par la mise en œuvre de joints de dilatation.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie**
- Autre



10 DIAGNOSTIC EXISTANT

En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle de document



POINTS DE VIGILANCE

Cela permet de s'assurer de l'absence de désordres sur le support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

11 ETANCHÉITÉ À L'EAU

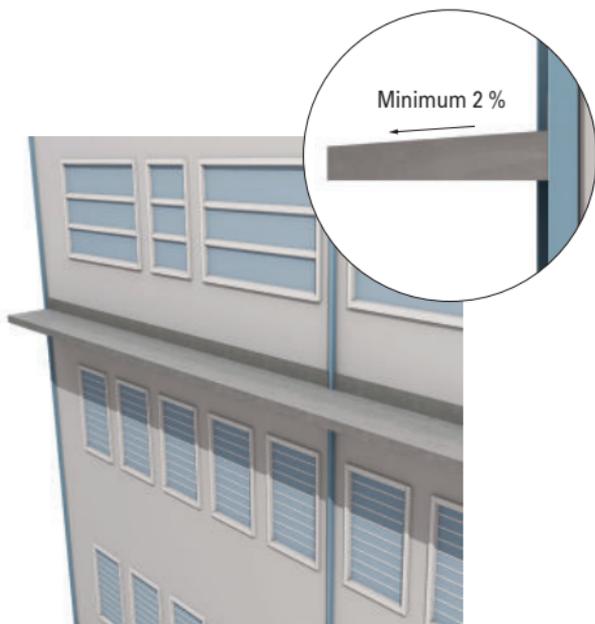
Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur plans



POINTS DE VIGILANCE

Une pente supérieure à 2% est recommandée.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :

MAJEURE mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

PRÉPARATION DE CHANTIER



PHASE 2



12 URBANISME

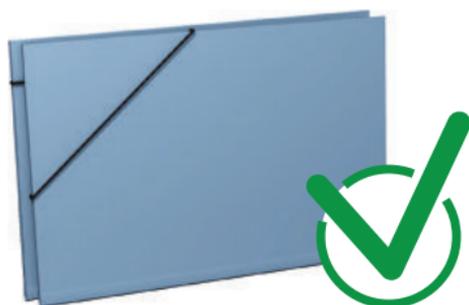
Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle de document



POINTS DE VIGILANCE

En rénovation, la déclaration préalable de travaux a donné lieu à un certificat d'autorisation ou de non-opposition.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



13 MATÉRIAUX

Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur fiche technique



POINTS DE VIGILANCE

Il est préférable d'utiliser des matériaux moins émissifs que le métal (comme le bois par exemple) ou à minima de choisir une couleur claire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie**
- Autre



14 MATÉRIAUX

Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle sur fiche technique



POINTS DE VIGILANCE

Les classes de bois sont définies selon la norme NF EN 335.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



15 VÉRIFICATION DU SUPPORT

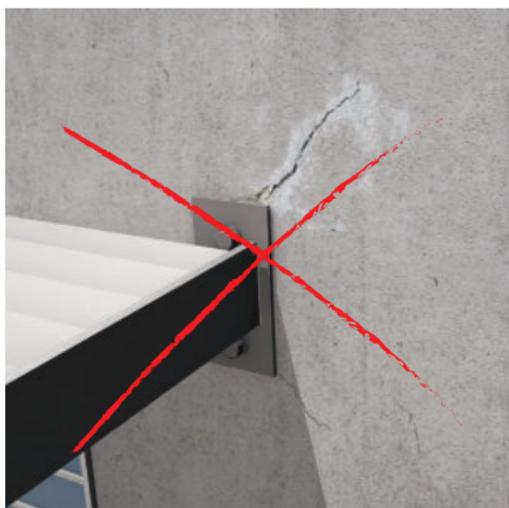
Mode de
contrôle :



Visuel

L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.

Contrôle sur site



POINTS DE
VIGILANCE

En cas de nécessité, le support doit être renforcé (ex : raidisseurs sur poutre).

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



16 IMPLANTATION

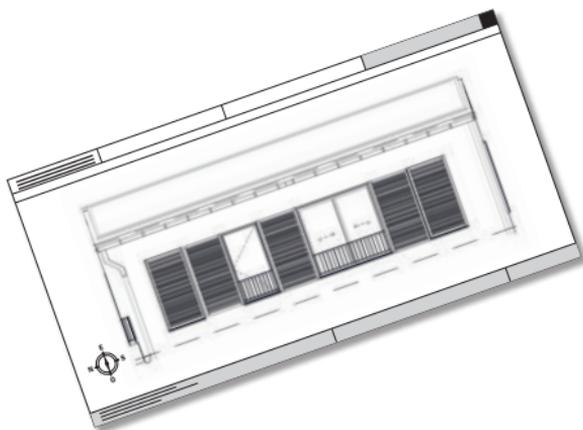
Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle de document



EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances**
- Durée de vie
- Autre



17 CONDITIONS DE CHANTIER

Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échaffaudages, levage, ...).

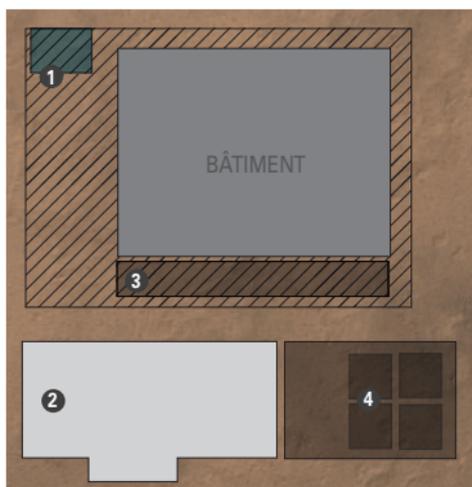
Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur site

- 1 Alimentation électrique
- 2 Voie de roulement stabilisée pour engin de levage
- 3 Pose d'un échafaudage
- 4 Stockage des matériaux sur palettes et déchets



POINTS DE VIGILANCE

La distance par rapport à une éventuelle ligne électrique existante doit notamment être vérifiée.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



18 INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.

Mode de contrôle :



Mesure

Contrôle de document



POINTS DE VIGILANCE

Une bonne coordination est indispensable (ex : le nombre et la position des fixations doivent être pris en compte pour l'installation du complexe de façade).

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal de défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

TRAVAUX



PHASE 3

19 TRANSPORT ET STOCKAGE

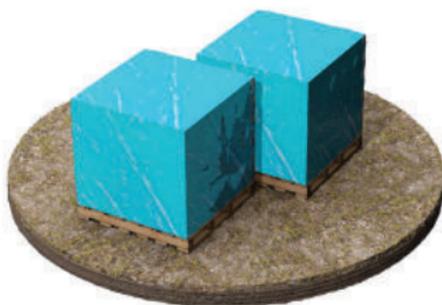
Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur site



POINTS DE VIGILANCE

Stockage à l'abri des intempéries et des projections, sans contact direct avec le sol.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre



20 IMPLANTATION

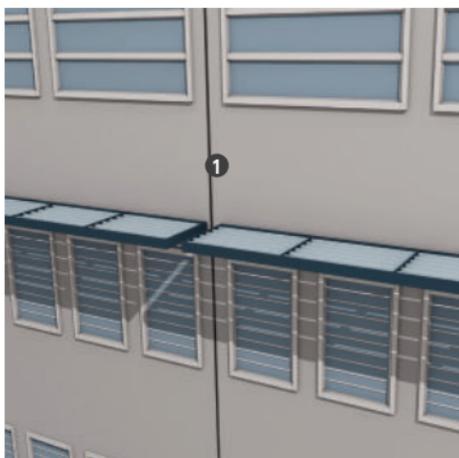
Mode de
contrôle :



Visuel

Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).

Contrôle sur site



1 Joint parasismique



POINTS DE
VIGILANCE

En cas de contrainte, modifier les pare-soleil et revérifier tous les points relatifs au dimensionnement.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

21 VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL

Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur site



POINTS DE VIGILANCE

Les pare-soleil doivent être positionnés à l'endroit défini lors de la phase de conception.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

Sécurité

Confort

Performances

Durée de vie

Autre



22 FIXATION

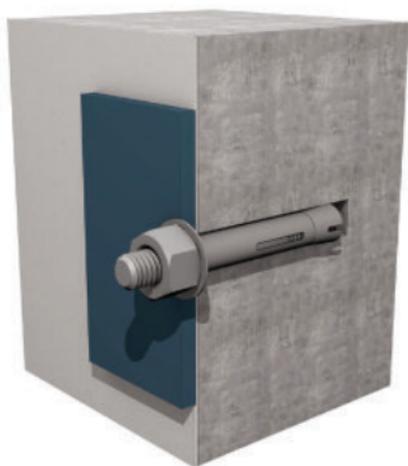
Mode de
contrôle :



Visuel

Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.

Contrôle sur site



POINTS DE
VIGILANCE

S'assurer que les avis techniques des éléments valident bien leur usage en zone sismique.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut



Sécurité



Confort



Performances



Durée de vie



Autre

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTALAUX

23 FIXATION

L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur site



POINTS DE VIGILANCE

Ne jamais fixer directement sur une menuiserie ou un bardage. Sur un support béton le perçage ne doit pas endommager les armatures existantes.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut



Sécurité



Confort



Performances



Durée de vie



Autre

MISÉ EN SERVICE & RÉCEPTION



PHASE 4

24 CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL

Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.

Mode de
contrôle :



Visuel

Contrôle sur site



POINTS DE
VIGILANCE

Le pare-soleil peut être légèrement différent selon le type de fenêtre et l'orientation. S'assurer qu'il s'agit bien de celui de la fenêtre en question.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

25 ETAT DES PARE-SOLEIL

Mode de contrôle :



Visuel

Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.

[Contrôle sur site](#)

POINTS DE VIGILANCE

Il n'y a pas de dégradation de la protection contre la corrosion.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie**
- Autre

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTALAUX

26 CONFORMITÉ DU MONTAGE

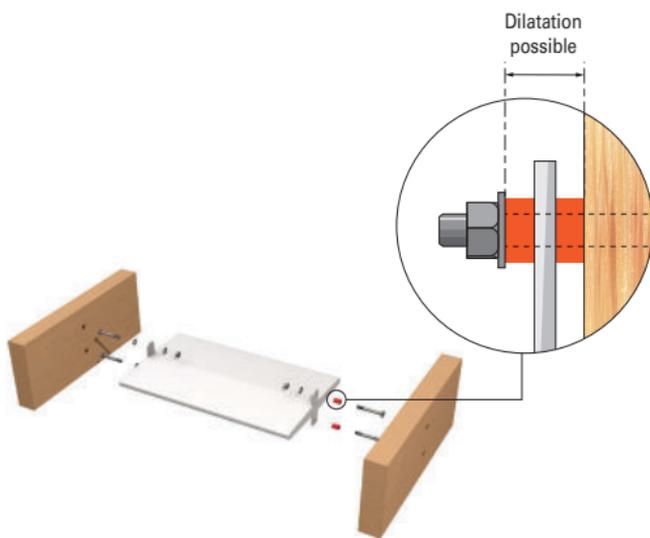
Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur site



POINTS DE VIGILANCE

L'aluminium possède un coefficient de dilatation thermique 2 fois supérieur à celui de l'acier et du béton.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



Majeure



MINEURE

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

27 CONFORMITÉ DES FIXATIONS

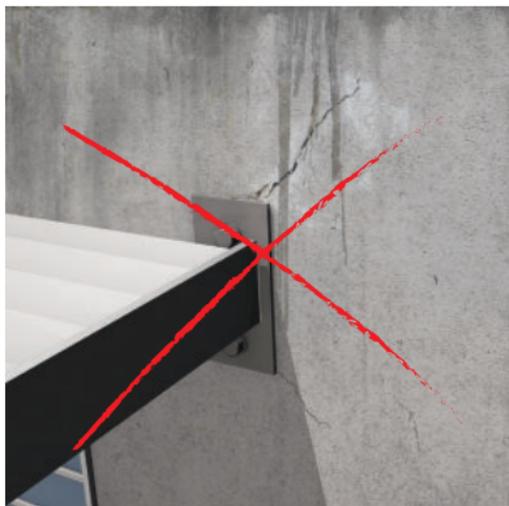
Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.

Mode de contrôle :



Visuel

Contrôle sur site



POINTS DE VIGILANCE

Le dispositif d'étanchéité peut être composé d'un mastic élastomère de classe 25E.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact principal du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie**
- Autre

CALEPIN D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAL

28 EFFICACITÉ
DES PARE-SOLEIL

L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.

Mode de
contrôle :

Visuel

Contrôle sur site

POINTS DE
VIGILANCE

En cas de défaut important, ajuster la position et les réglages du pare-soleil ou compléter avec une protection supplémentaire.

EN CAS DE NON CONFORMITÉ :



MAJEURE



mineure

Impact
principal
du défaut

- Sécurité
- Confort
- Performances
- Durée de vie
- Autre

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT AU SUD	1	Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT AU NORD	2	Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,5.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST	3	Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT	4	Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.	<input type="checkbox"/>
IMPLANTATION	5	La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).	<input type="checkbox"/>
COULEUR	6	Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT	7	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.	<input type="checkbox"/>

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME	8	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.	<input type="checkbox"/>		
VARIATIONS DIMENSIONNELLES	9	Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).	<input type="checkbox"/>		
DIAGNOSTIC EXISTANT	10	En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.	<input type="checkbox"/>		
ÉTANCHÉITÉ À L'EAU	11	Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.	<input type="checkbox"/>		
PRÉPARATION DE CHANTIER					
URBANISME	12	Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.	<input type="checkbox"/>		
MATÉRIAUX	13	Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.	<input type="checkbox"/>		
	14	Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.	<input type="checkbox"/>		
VÉRIFICATION DU SUPPORT	15	L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.	<input type="checkbox"/>		

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

IMPLANTATION	16	Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.	<input type="checkbox"/>		
CONDITIONS DE CHANTIER	17	Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...).	<input type="checkbox"/>		
INTERFACE ENTRE INTERVENANTS	18	Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.	<input type="checkbox"/>		
TRAVAUX					
TRANSPORT ET STOCKAGE	19	Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.	<input type="checkbox"/>		
IMPLANTATION	20	Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).	<input type="checkbox"/>		
VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL	21	Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.	<input type="checkbox"/>		
FIXATION	22	Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.	<input type="checkbox"/>		
	23	L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.	<input type="checkbox"/>		

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ
DES
PARE-SOLEIL

24

Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.



ÉTAT DES
PARE-SOLEIL

25

Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.



CONFORMITÉ
DU MONTAGE

26

Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.



CONFOR-
MITÉ DES
FIXATIONS

27

Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.



EFFICACITÉ
DES
PARE-SOLEIL

28

L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.



FICHE D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL

Date de l'autocontrôle : / /

Entreprise :

Tél. :

Email :

Informations chantier

Client :

Adresse :

Intervenant chantier

Tél. :

Nom :

Prénom :



Commentaires

Point N° :



OMBREE

Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments
Résilients et Économes en Énergie

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

CONCEPTION

DIMENSIONNEMENT AU SUD	1	Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT AU NORD	2	Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,5.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST	3	Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT	4	Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.	<input type="checkbox"/>
IMPLANTATION	5	La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).	<input type="checkbox"/>
COULEUR	6	Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.	<input type="checkbox"/>
DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT	7	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.	<input type="checkbox"/>

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME	8	Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.	<input type="checkbox"/>		
VARIATIONS DIMENSIONNELLES	9	Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).	<input type="checkbox"/>		
DIAGNOSTIC EXISTANT	10	En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.	<input type="checkbox"/>		
ÉTANCHÉITÉ À L'EAU	11	Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.	<input type="checkbox"/>		
PRÉPARATION DE CHANTIER					
URBANISME	12	Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.	<input type="checkbox"/>		
MATÉRIAUX	13	Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.	<input type="checkbox"/>		
	14	Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.	<input type="checkbox"/>		
VÉRIFICATION DU SUPPORT	15	L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.	<input type="checkbox"/>		

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

IMPLANTATION	16	Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.	<input type="checkbox"/>		
CONDITIONS DE CHANTIER	17	Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...).	<input type="checkbox"/>		
INTERFACE ENTRE INTERVENANTS	18	Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.	<input type="checkbox"/>		
TRAVAUX					
TRANSPORT ET STOCKAGE	19	Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.	<input type="checkbox"/>		
IMPLANTATION	20	Aucun élément non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).	<input type="checkbox"/>		
VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL	21	Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.	<input type="checkbox"/>		
FIXATION	22	Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.	<input type="checkbox"/>		
	23	L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.	<input type="checkbox"/>		

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ
DES
PARE-SOLEIL

24

Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.



ÉTAT DES
PARE-SOLEIL

25

Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.



CONFORMITÉ
DU MONTAGE

26

Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.



CONFOR-
MITÉ DES
FIXATIONS

27

Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.



EFFICA-
CITÉ DES
PARE-SOLEIL

28

L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.



FICHE D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL

Date de l'autocontrôle : / /

Entreprise :

Tél. :

Email :

Informations chantier

Client :

Adresse :

Intervenant chantier

Tél. :

Nom :

Prénom :



Commentaires

Point N° :



OMBREE

Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

CONCEPTION

- DIMENSIONNEMENT AU SUD**
- 1** Sur la façade Sud, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,2.
- DIMENSIONNEMENT AU NORD**
- 2** Sur la façade Nord, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 0,5.
- DIMENSIONNEMENT EST ET OUEST**
- 3** Sur les façades Est et Ouest, la valeur de « d/h » du pare-soleil horizontal doit être supérieure à 1.
- DIMENSIONNEMENT**
- 4** Le pare-soleil horizontal doit déborder au-delà des limites de la fenêtre de chaque côté d'au moins 0,5 x la hauteur de la fenêtre.
- IMPLANTATION**
- 5** La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).
- COULEUR**
- 6** Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.
- DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT**
- 7** Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

- DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME**
- 8** Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.
- VARIATIONS DIMENSIONNELLES**
- 9** Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).
- DIAGNOSTIC EXISTANT**
- 10** En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés.
- ÉTANCHÉITÉ À L'EAU**
- 11** Pour les pare-soleil horizontaux pleins, l'évacuation des eaux de pluie doit être prévue par une pente suffisante et des exutoires.
- PRÉPARATION DE CHANTIER**
- URBANISME**
- 12** Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception.
- MATÉRIAUX**
- 13** Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.
- 14** Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.
- VÉRIFICATION DU SUPPORT**
- 15** L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

- IMPLANTATION**
- 16** Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.
- CONDITIONS DE CHANTIER**
- 17** Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...).
- INTERFACE ENTRE INTERVENANTS**
- 18** Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.
- TRAVAUX**
- TRANSPORT ET STOCKAGE**
- 19** Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.
- IMPLANTATION**
- 20** Aucun élément non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).
- VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL**
- 21** Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.
- FIXATION**
- 22** Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul.
- 23** L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison.

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ
DES
PARE-SOLEIL

24

Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, débords, ...) et il ne manque aucun élément.



ÉTAT DES
PARE-SOLEIL

25

Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.



CONFORMITÉ
DU MONTAGE

26

Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.



CONFOR-
MITÉ DES
FIXATIONS

27

Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.



EFFICA-
CITÉ DES
PARE-SOLEIL

28

L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.



FICHE D'AUTOCONTRÔLE PARE-SOLEIL HORIZONTAUX, EN CLIMAT TROPICAL

Date de l'autocontrôle : / /

Entreprise :

Tél. :

Email :

Informations chantier

Client :

Adresse :

Intervenant chantier

Tél. :

Nom :

Prénom :



Commentaires

Point N° :



OMBREE

Programme inter Outre Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie

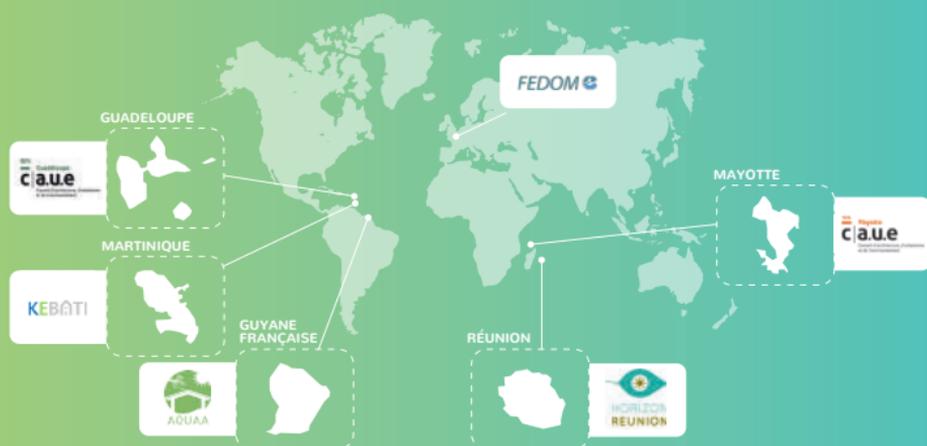
www.pergola-outremer.fr



Ce calepin d'auto-contrôle est à destination des professionnels, il a pour objectif de proposer un outil pratique et opérationnel pour améliorer les pratiques et la qualité de la construction ultramarine. Il décrit et illustre chaque point d'autocontrôle d'un élément technique installé sur chantier.

Des fiches synthétiques d'autocontrôle détachables sont disponibles en fin de calepin pour faciliter leur utilisation sur terrain.

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME OMBREE



Piloté par :



Financé par :

